

360 INVEST

Société Civile Immobilière au capital de 105.200€
Ancien siège social : 60 quai Richelieu – 33000 BORDEAUX
Nouveau siège social : 19 rue Jean Cocteau – 33270 BOULIAC
RCS BORDEAUX 502 069 388

PROCÈS-VERBAL DE DÉLIBÉRATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

EXTRAORDINAIRE

(Transfert de siège social)

Le **21 mai 2025**,

Les associés de la société **360 INVEST**, SCI au capital de 105.200€, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 502 069 388, dont le siège social est actuellement 60 quai Richelieu – 33000 BORDEAUX, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, sur convocation de son Gérant, Monsieur Franck ROLLAND.

SONT PRÉSENTS :

1°) Monsieur Franck ROLLAND, né le 7 novembre 1967 à DECINES CHARPIEU (69), de nationalité française, gérant de sociétés, demeurant 35 avenue de Strasbourg – 33200 BORDEAUX

associé propriétaire de 119 parts numérotées de 1 à 119 ;

2°) SARL ONE MORE THING, SARL à associé unique au capital de 821.000€, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 801 025 826, dont le siège social est 19 rue Jean Cocteau – 33270 BOULIAC, représentée par son Gérant, Monsieur Franck ROLLAND

associée propriétaire de 9 parts numérotées de 120 à 128 ;

représentant l'intégralité des 128 parts composant le capital de la Société.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Franck ROLLAND.

La feuille des présences est certifiée exacte, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Le texte du projet de résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1°) Transfert de siège social

2°) Modification corrélative des statuts

3°) Pouvoirs

* * *

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée des associés décide de transférer le siège social au 19 rue Jean Cocteau – 33270 BOULIAC à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

* * *

DEUXIEME RESOLUTION

Corrélativement à la résolution qui précède, l'Assemblée Générale décision de modifier l'article 5 des statuts comme suit :

« Article 5 : Siège social

Le siège de la société est fixé à :

*19 rue Jean Cocteau
33270 BOULIAC*

Ce siège ne pourra être transféré que sur décision extraordinaire des associés. Cependant, si la siège est transféré dans la même commune ou le même département, cette décision pourra être prise par la gérance qui, dans ce cas, est habilitée à modifier les statuts en conséquence. »

Le reste des statuts demeure inchangé

* * *

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée des associés donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal notamment à la Selarl Gregory BELLOCQ, avocat inscrit au Barreau de BORDEAUX, y demeurant 26 rue Burguet (33000), pour effectuer toutes les formalités requises par la loi en vue de donner suites aux décisions arrêtées par l'Assemblée lors de la présente séance.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

* * *

Le Président demande aux associés présents s'ils aimeraient débattre d'autres questions qui n'apparaissent pas à l'ordre du jour. Les associés déclarent qu'ils n'ont aucune autre question à soumettre à l'Assemblée.

CLÔTURE

Sur ce, l'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Signature :

Monsieur Franck ROLLAND

Franck ROLLAND

✓ Certified by  youSign

Pour la SARL ONE MORE THING

Monsieur Franck ROLLAND

Franck ROLLAND

✓ Certified by  youSign